

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### GLOBAL PLATFORM – Ofi Invest European Equity Catégorie d'actions I EUR (les « Actions »)

Initiateur du PRIIP : Ofi Invest Lux (propriété d'Aéma Groupe)

ISIN : LU0185497350

Site Web de l'Initiateur du PRIIP : [www.ofi-invest-lux.com](http://www.ofi-invest-lux.com)

Appelez le +352 27 20 35 1 pour de plus amples informations

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») est chargée du contrôle de la société Ofi Invest Lux en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé au Luxembourg. Ofi Invest Lux est agréée au Luxembourg et fait l'objet d'une surveillance par la CSSF.

Date de publication : 22 avril 2026

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Les Actions sont une catégorie d'actions d'**Ofi Invest European Equity** (le « Compartiment »), un compartiment de la **GLOBAL PLATFORM** (le « Fonds »). Le Fonds est organisé en société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable et est qualifié d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») au sens de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la « Loi de 2010 »). Le Fonds a nommé **Ofi Invest Lux** en tant que société de gestion conformément à la Loi de 2010 (la « Société de gestion »).

Le Compartiment est un compartiment d'un fonds d'investissement dont la performance dépendra de celle de son portefeuille. La loi prescrit que les actifs et les passifs du Compartiment soient distincts des autres compartiments du Fonds. La performance des autres compartiments du Fonds n'a donc aucun impact sur la performance du Compartiment ou sur le rendement de votre investissement.

**Durée :** Le Fonds et le Compartiment ont été créés avec une durée illimitée. Le conseil d'administration du Fonds (le « Conseil ») a le pouvoir de résilier le Compartiment, ou les Actions, dans certaines circonstances décrites plus en détail dans le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et les statuts du Fonds (les « Statuts »). L'Initiateur du PRIIP ne peut pas résilier unilatéralement le Fonds, le Compartiment ou les Actions. Le Fonds peut être dissout à tout moment sur décision de l'assemblée générale des actionnaires sous réserve du respect des exigences de quorum et de majorité exposées dans les Statuts.

**Objectifs :** L'objectif de ce Compartiment est de surperformer son indice de référence, le Stoxx Europe 600 Net Return (l'« **Indice de référence** »), en sélectionnant des actifs conformes à la durabilité et aux investissements socialement responsables. À cette fin, le Compartiment investira principalement dans des titres de participation, y compris des actions ordinaires, des obligations convertibles et des warrants sur titres de participation et obligations convertibles cotés ou négociés sur des marchés réglementés ou d'autres marchés réglementés en Autriche, en Belgique, en République tchèque, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Grèce, en Hongrie, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Norvège, en Pologne, au Portugal, en Espagne, en Suède, en Suisse, en Turquie et au Royaume-Uni. Les titres peuvent être libellés en euros ou dans n'importe quelle autre devise européenne.

Les actifs du Compartiment seront principalement investis comme exposé ci-dessus. En outre, et à titre accessoire, le Compartiment peut investir ses actifs dans des titres de participation cotés sur d'autres marchés réglementés que ceux énumérés ci-dessus.

Toutes les valeurs mobilières européennes comprises dans le portefeuille de ce Compartiment ont été sélectionnées sur la base d'une double analyse, à savoir : financière et extra-financière. La part des titres avec analyse ESG dans le portefeuille doit dépasser 90 % de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPCVM et dérivés). La direction applique une approche d'amélioration de la notation ESG, qui consiste à obtenir un score ESG moyen pour le portefeuille supérieur au score ESG moyen de l'univers ISR comparatif, composé des titres composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination des 20 % de titres les moins bien notés.

Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active et les gestionnaires de placements ont le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des placements pour le compte du Compartiment dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement.

### Indice de référence :

Le Compartiment utilisera l'Indice de référence à titre de référence. L'Indice de référence sera utilisé comme indicateur pour mesurer le rendement antérieur du Compartiment et pour calculer les commissions de surperformance.

Il est prévu que les titres de participation au sein du Compartiment puissent être des composants de l'Indice de référence. Cependant, pour déterminer la composition du portefeuille, les gestionnaires de placements ont toute latitude en ce qui concerne les pondérations individuelles ou sectorielles des titres de participation qui font partie de l'Indice de référence. Le gestionnaire d'investissement n'est pas tenu de respecter des contraintes en termes d'écart par rapport à la composition de son Indice de référence et pourra à sa discrétion investir dans des sociétés/secteurs qui ne figurent pas dans l'Indice de référence.

La stratégie d'investissement implique que les titres en portefeuille peuvent s'écarter de l'Indice de référence.

Cet écart peut être significatif et est susceptible d'être un élément clé expliquant dans quelle mesure le Compartiment peut surperformer l'Indice de référence.

**Procédures de rachat :** Vous pouvez demander le rachat de vos Actions auprès de l'agent de registre et de transfert ou du distributeur principal sur une base quotidienne (tous les jours de négociation, c'est-à-dire les jours où les banques luxembourgeoises et parisiennes sont ouvertes au commerce bancaire).

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation et un mécanisme de plafonnement des rachats peut également être appliqué. Pour plus d'informations sur ces mécanismes, veuillez vous référer au Prospectus.

**Informations complémentaires :** De plus amples informations sont disponibles sur [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et [www.ofi-invest-lux.com](http://www.ofi-invest-lux.com), où vous pouvez obtenir gratuitement une copie du Prospectus (disponible en anglais) et des rapports semestriels et annuels (disponibles en anglais). Notre site Web fournit également d'autres informations non contenues dans les documents ci-dessus comme par ex. le cours le plus récent des Actions. Les rapports périodiques et le Prospectus sont préparés pour le Fonds dans son ensemble.

**Conversions :** Sous réserve de l'approbation du Fonds, vous pouvez avoir la possibilité de convertir les Actions en actions d'un autre compartiment du Fonds. Vous trouverez de plus amples informations dans le prospectus.

**SFDR :** Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales et la gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

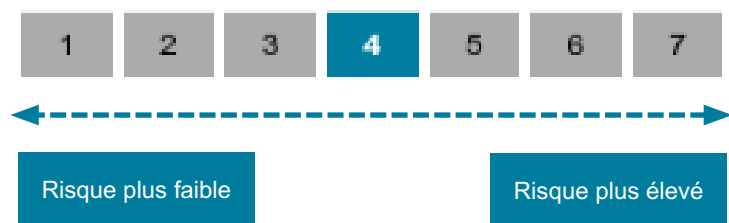
**Dépositaire :** JP Morgan SE, succursale de Luxembourg (le « Dépositaire »).

**Dividendes :** Cette Catégorie d'Actions capitalise ses montants distribuables.

**Investisseur de détail visé :** Les Actions sont destinées aux investisseurs institutionnels souhaitant investir sur les marchés d'actions internationaux tels que décrits dans la section « Objectifs » ci-dessus. Les investisseurs doivent avoir (a) un horizon d'investissement à moyen terme d'au moins cinq ans, (b) une expérience et des connaissances théoriques suffisantes de ce type d'investissement leur permettant d'évaluer le risque d'investir dans ce type de produit, et (c) disposer de ressources suffisantes pour pouvoir supporter la perte de la totalité de leur capital lorsqu'ils investissent dans les Actions. La nécessité pour l'investisseur institutionnel de pouvoir supporter la perte de la totalité de son investissement est due à plusieurs risques, notamment le risque de marché et le risque de crédit, qui peuvent avoir un impact significatif sur le retour sur investissement. Ces risques sont décrits plus en détail dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ». Les Actions ne sont pas disponibles à la souscription par des Ressorissants américains (voir la section « Souscripteurs prévus et profil de l'investisseur type » dans le prospectus).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque :



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut varier considérablement si vous encassez prématurément et vous pourriez récupérer moins d'argent.

L'indicateur de risque récapitulatif permet d'évaluer le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre les probabilités que le produit perde de la valeur en raison des fluctuations du marché ou de notre incapacité à vous rembourser.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. En d'autres termes, les pertes potentielles dues aux fluctuations futures du marché sont à un niveau moyen et une éventuelle détérioration des conditions du marché pourrait affecter notre capacité à vous rembourser.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent affecter la performance du Compartiment. Veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant aucune protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché à l'avenir est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances d'un indice de référence adapté au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	4 360 €	8 250 €
	Rendement annuel moyen	-56,40 %	-17,46 %
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7 850 €	10 050 €
	Rendement annuel moyen	-21,50 %	0,50 %
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 470 €	10 650 €
	Rendement annuel moyen	4,70 %	6,45 %
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14 470 €	11 030 €
	Rendement annuel moyen	44,70 %	10,25 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des circonstances de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'Indice de référence (i) entre septembre 2024 et décembre 2025 pour le scénario défavorable, (ii) entre août 2020 et août 2025 pour le scénario modéré et (iii) entre mars 2020 et mars 2025 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Ofi Invest Lux n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une société d'investissement, qui est distincte de l'Initiateur du PRIIP. En cas de défaillance de l'Initiateur du PRIIP, les actifs du Fonds, et par conséquent du Compartiment, détenus par le Dépositaire, ne seront pas affectés. En ce qui concerne le Dépositaire, il existe un risque potentiel de défaillance en cas de perte des Actifs du fonds détenus auprès du Dépositaire. Ce risque de défaillance est toutefois limité par les règles établies dans la législation, qui exigent une ségrégation des actifs entre ceux du Dépositaire et ceux du Fonds. Le Dépositaire engage sa responsabilité à l'égard du Fonds ou des investisseurs du Fonds en cas de perte par lui-même ou l'un de ses délégués d'un instrument financier dont il a la garde, à moins qu'il ne soit en mesure de prouver que cette perte résulte d'un événement extérieur échappant à son contrôle raisonnable. Pour toutes les autres pertes, le Dépositaire est responsable en cas de négligence ou de manquement intentionnel aux obligations mises à sa charge en vertu de la Loi de 2010. Les pertes ne sont couvertes par aucun système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

## Que va me coûter cet investissement ?

La personne qui vous vend ou vous fournit des conseils sur ce produit peut vous demander de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et leur incidence sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que l'investissement s'élève à 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	255 €	1 085 €
Incidence des coûts annuels*	2,56 %	1,78 % par an

## Composition des coûts

Frais uniques à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00 % maximum du montant que vous payez lorsque vous commencez à investir. Il s'agit du montant maximum qui peut être déduit de votre capital avant qu'il ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est appliqué à ce produit.	Néant
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	1,32 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation de tous les frais et dépenses susceptibles d'être facturés sur un exercice. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre.	132 €
Coûts de transaction	0,10 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts supportés lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	10 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions de performance	0,14 %. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation agrégée des coûts ci-dessus inclut la moyenne sur les 5 dernières années.	14 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Nous avons choisi une période de détention recommandée de 5 années afin d'aligner votre participation sur la nature à moyen et long terme des investissements sous-jacents du portefeuille et sur l'hypothèse d'une génération de rendements sur le moyen à long terme. Bien que la période de détention recommandée soit destinée à minimiser votre risque de perte en capital, elle ne constitue pas une garantie.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au Compartiment (ou aux Actions), à l'Initiateur du PRIIP ou à toute personne ayant vendu des Actions ou prodigué des conseils sur celles-ci, les souscripteurs sont invités à consulter leur conseiller ou à s'adresser à Ofi Invest Lux par courrier, télécopie ou courrier électronique à l'adresse suivante :

Ofi Invest Lux – 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  
lux@ofi-invest.com | Fax : + 352 27 20 35 99

Si la réponse donnée ne vous satisfait pas, vous pouvez également saisir la CSSF à l'adresse suivante : Commission de Surveillance du Secteur Financier, Département Juridique CC, 283, route d'Arlon, L-2991 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg.

## Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'informations clés sont complétées par le Prospectus, les Statuts et les derniers rapports semestriels et annuels (le cas échéant), qui vous seront fournis préalablement à toute souscription d'Actions, conformément à la Loi de 2010. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur notre site Web à l'adresse [www.ofi-invest-lux.com](http://www.ofi-invest-lux.com). Pour de plus amples informations sur la finance durable, veuillez consulter le site Web : [www.ofi-invest-lux.com/sustainability](http://www.ofi-invest-lux.com/sustainability)

Ce document d'informations clés sera fourni aux investisseurs soit (i) sur un support durable autre que le papier, soit (ii) via <https://www.ofi-invest-lux.co>, et pourra également être livré sous forme imprimée par la Société de Gestion gratuitement sur demande.

Des informations sur la performance passée des Actions présentées sur cinq ans, ainsi que des calculs de scénarios de performance antérieurs, sont disponibles sur [www.ofi-invest-lux.com](http://www.ofi-invest-lux.com).

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement annuel au cours de la période de détention. Par exemple, en cas de sortie à la fin de la période de détention recommandée, votre rendement moyen par an estimé serait de 8,23 % avant déduction des coûts et de 6,45 % après cette déduction.